



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

- Présents M.M. :** VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – DAVID J.-P. – REDELSPERGER A.-M. – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E. – GALTRAIN P. – DROGREY C. – VIZZA E. – ZATILLA A. – AUTHIER J.-C. – GRILLI N. – CERESA C.
- Pouvoirs M.M. :** FACCHINI M. à VELAY R.
PIGNATO L. à PEYRE J.
- Absents M.M. :** AUTRAN C.

Les conseillers présents, au nombre de seize, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Patricia GALTRAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 4 mars 2015

Adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	2 250 937,60 €
Dépenses de fonctionnement :	1 907 344,90 €

D'où résulte un excédent de :	343 592,70 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **343 592,70 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	2 015 116,96 € + 85 542,56 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	2 100 659,52 €
Dépenses d'investissement :	1 279 322,55 €

D'où résulte un excédent de :	821 336,97 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstentions : GRILLI N., CERESA C.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2014 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes de fonctionnement :	2 250 937,60 €
Dépenses de fonctionnement :	1 907 344,90 €
D'où résulte un excédent de :	343 592,70 €
Recettes d'investissement :	2 015 116,96 € + 85 542,56 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	2 100 659,52 €
Dépenses d'investissement :	1 279 322,55 €
D'où résulte un excédent de :	821 336,97 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 la Communauté de Communes Alpes d'Azur a instauré un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes locales de la CCAA, compte tenu de la diversité des taux de fiscalité des intercommunalités nouvellement fusionnées.

Cette disposition permet de lisser les taux d'imposition des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises sur l'ensemble du territoire pendant une période de 13 ans, afin que l'impact sur le contribuable soit moindre.

Les taux lissés appliqués sur la commune de Puget-Théniers avaient connu une hausse en 2014 et, afin de ne pas répercuter cette hausse sur les ménages de la commune, le Conseil Municipal avait diminué les impôts communaux du même montant.

A partir de 2015, les taux intercommunaux lissés de TFB, TFNB et CFE vont progressivement diminuer sur 12 ans, sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Vallées d'Azur.

Pour l'année 2015, les taux intercommunaux lissés pour la commune de Puget-Théniers s'établissent comme suit :

Taxe	Taux CCVA lissage 2014	Taux CCAA lissage 2015	Evolution
Taxe d'habitation	6,35	6,35	0
Taxe foncier bâti	5,66	5,51	- 0,15
Taxe foncier non bâti	14,01	13,78	- 0,23
Cotisation foncière des entreprises	12,01	11,77	- 0,24

Par conséquent, afin de garder un taux d'imposition global constant, il est proposé les nouveaux taux communaux suivants :

Taxe	Taux commune 2014	Taux commune 2015	Evolution
Taxe d'habitation	18,03	18,03	0
Taxe foncier bâti	15,18	15,33	+ 0,15
Taxe foncier non bâti	35,10	35,33	+ 0,23
Cotisation foncière des entreprises	18,86	19,10	+ 0,24

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : en augmentation de 70 000 € par rapport au compte administratif 2013 : 713 471 € au lieu de 643 839,21 €. Les dépenses à caractère général ont été particulièrement peu élevées en 2014 (par comparaison, elles étaient de 770 072 € en 2013 et de 704 677 € en 2012).

Cela s'explique d'une part par la prise de compétence « écoles » dans sa totalité par la Communauté de Communes Alpes d'Azur et, d'autre part, par le fait que des prestataires qui agissaient pour le compte de la commune ont été recrutés comme agents communaux (leur salaire a donc été transféré aux charges de personnel).

Pour 2015, un certain nombre de dépenses sont liées au service « Sport - Culture - Associations - Animations » (achats et contrats de prestations de services), dépenses qui sont compensées en recettes par de nouvelles subventions. D'importantes dépenses nouvelles sont aussi prévues en termes d'entretien de bâtiments (notamment pour la chapelle des Pénitents blancs).

Charges de personnel : en augmentation de 62 000 € par rapport au compte administratif 2014 : 826 400 € au lieu de 763 644,27 €. Cette augmentation est notamment due au fait que l'Association Provence Val d'Azur ayant fermé, la commune va assurer l'information touristique durant la période estivale et va donc recruter deux personnes à temps plein (sur 6 et 3 mois). De plus, une personne va être recrutée sur un an à mi-temps afin de remplacer la responsable des affaires culturelles durant son congé de formation.

Autres charges de gestion courante : maintien à l'identique de l'aide à la rénovation des façades (20 000 €) et des subventions aux associations (42 000 €). Le règlement de certaines dépenses de SACEM et SACD sur 4 années en arrière induit une prévision importante en termes de redevances pour concessions (26 000 €).

Total des dépenses de fonctionnement : 1 900 557,00 € dont 96 477,00 € de virement à la section d'investissement (notre investissement futur), soit un montant de dépenses réelles de 1 804 080 €.

Recettes de fonctionnement

Comme cela a toujours été le cas, les recettes ont été prévues avec sincérité et avec un maximum de prudence. Au-delà des dotations qui ont été notifiées par les services de l'Etat et du produit des contributions directes qui a pu être calculé grâce aux bases réactualisées et en tenant compte des nouveaux taux d'imposition, les autres recettes restent plus aléatoires : droits de mutation reversés par le Conseil départemental, subventions du Conseil départemental, de la CAF, de la Région ou encore de l'Europe. Ces recettes ont donc été inscrites au minimum.

Total des recettes de fonctionnement : 1 900 557,00 €

Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser de 2014 préparent une grande part des investissements pour 2015 : les derniers investissements concernant le réaménagement du camping ou encore les vestiaires du stade de football.

Les nouvelles inscriptions budgétaires correspondent à :

- La mise aux normes de l'atelier de ferronnerie communal
- L'acquisition de matériel pour la salle de fitness
- L'acquisition de bornes escamotables
- L'aménagement du Monument aux Morts.

Les crédits restant sont affectés pour 584 086,31 € en attente sur le compte de l'aménagement du centre-ville.

Total des dépenses d'investissement : 3.575.492,61 €

Recettes d'investissement

Principalement :

- excédent de fonctionnement 2014 : 343 592,70 €
- virement de la section de fonctionnement 2015 : 96 477,00 €
- excédent d'investissement 2014 : 821 336,97 €
- restes à réaliser 2014 : 166 969,00 €
- FCTVA attendu : 80 000 €
- subventions d'investissement : 1 055 306,00 €

Total des recettes d'investissement : 3.575.492,61 €

Budget primitif 2015 voté par le Conseil Municipal, à la majorité.

Abstention : CERESA C.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	520 143,83 € + 21 817,44 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	541 961,27 €
Dépenses d'exploitation :	520 943,49 €

D'où résulte un excédent de : 21 017,78 €

Recettes d'investissement :	607 141,89 € + 251 874,48 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	859 016,37 €
Dépenses d'investissement :	486 246,18 €

D'où résulte un excédent de : 372 770,19 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstentions : GRILLI N., CERESA C.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2014 et correspond en tout point au compte administratif de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Recettes d'exploitation :	520 143,83 € + 21 817,44 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	541 961,27 €
Dépenses d'exploitation :	520 943,49 €

D'où résulte un excédent de : 21 017,78 €

Recettes d'investissement :	607 141,89 € + 251 874,48 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	859 016,37 €
Dépenses d'investissement :	486 246,18 €

D'où résulte un excédent de : 372 770,19 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Section d'exploitation

Pour mémoire, le Conseil Municipal a voté en 2014 les tarifs 2015 avec une augmentation limitée à l'inflation soit 1%.

Charges à caractère général : en baisse de 15 578 € par rapport au compte administratif 2014 : 167 500,00 € au lieu de 183 078,78 €. Cela s'explique par le fait que deux redevances reversées à l'agence de l'eau ont été transférées au chapitre « atténuations de produits ».

Charges de personnel : en augmentation du fait que l'agent recruté en milieu d'année 2014 sera présent sur 12 mois. Ces charges supplémentaires sont compensées à 75 % par des recettes liées au remboursement par l'Etat de l'emploi d'avenir.

Charges financières : du fait du remboursement intégral d'un emprunt pour la station d'épuration en 2014, les intérêts réglés à l'échéance diminuent de 15 000 €.

Total des dépenses d'exploitation : 534.817,78 €

Total des recettes d'exploitation : 534.817,78 €

Section d'investissement

Les travaux de sécurisation de la conduite d'eau de l'avenue Miss Pell, de réfection des réservoirs de la Haute-Coste et de potabilisation de l'eau prévus en 2014 auront lieu en 2015. Des travaux de réhabilitation de la conduite principale d'adduction d'eau potable, suite à sa rupture en février 2015, doivent également avoir lieu. Est aussi prévue l'installation de compteurs de secteurs dans le village.

Total des dépenses d'investissement : 1.141.866,90 €

Total des recettes d'investissement : 1.141.866,90 €

Budget primitif 2015 voté par le Conseil Municipal, à la majorité.

Abstention : CERESA C.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	210 861,22 €
Dépenses d'exploitation :	160 108,30 € + 27 298,77 de déficit 2014
Soit, dépenses totales d'exploitation :	187 407,07
D'où résulte un excédent de :	23 454,15 €
Recettes d'investissement :	26 704,00 € + 233 895,69 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	260 599,69 €
Dépenses d'investissement :	47 922,76 €
D'où résulte un excédent de :	212 676,93 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstention : CERESA C.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2014 et correspond en tout point au compte administratif de la régie du réseau de chaleur :

Recettes d'exploitation :	210 861,22 €
Dépenses d'exploitation :	160 108,30 € + 27 298,77 de déficit 2014
Soit, dépenses totales d'exploitation :	187 407,07
D'où résulte un excédent de :	23 454,15 €
Recettes d'investissement :	26 704,00 € + 233 895,69 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	260 599,69 €
Dépenses d'investissement :	47 922,76 €
D'où résulte un excédent de :	212 676,93 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Régie Réseau de Chaleur.

Section d'exploitation

En 2014, la régie s'est trouvée excédentaire en fonctionnement grâce à l'acquisition de nouveaux compteurs et à un travail réalisé sur la facturation au plus juste du prix de la chaleur. Ce travail, qui se poursuit, permettra en 2015 d'ajuster au plus près les dépenses et les recettes.

Les dépenses de combustibles sont prévues, de façon stable, à 115 000 €, auxquels s'ajoutent des dépenses de maintenance (importantes du fait des difficultés avec plusieurs appareils, notamment l'électrofiltre), des dépenses de personnel (le personnel communal étant régulièrement sollicité pour intervenir sur la chaufferie) et les intérêts de la dette à hauteur de 21 337 €.

Total des dépenses d'exploitation : 220.631,15 €

Total des recettes d'exploitation : 220.631,15 €

Section d'investissement

L'excédent d'investissement de 2014 (212 676,93 €) permet de financer les dépenses liées à la reprise du réseau hydraulique, de participer, en complément de l'investissement du Conseil départemental, au remplacement des radiateurs de la gendarmerie, et de prévoir l'acquisition d'une bascule. Les crédits restant à réaliser (154 556 €) sur le projet de solaire thermique à l'hôpital sont conservés sur l'opération. Ces crédits en réserve sont susceptibles de permettre le financement éventuel de pièces détachées défectueuses.

Total des dépenses d'investissement : 263.523,08 €

Total des recettes d'investissement : 263.523,08 €

Budget primitif 2015 voté par le Conseil Municipal, à la majorité.

Abstention : CERESA C.

11. GESTION DU CAMPING : VALIDATION DU MODE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les étapes qui ont conduit au choix du mode de gestion.

Les élus de la commission « traditions, patrimoine, camping, tourisme » ont étudié les différentes possibilités de gestion, lesquelles ont été retracées dans un document de synthèse adressé à tous les conseillers en date du 2 avril 2015.

La régie directe

Le Conseil Municipal a demandé en date du 4 mars 2015 à la commission « traditions, patrimoine, camping, tourisme » de travailler sur l'opportunité de la mise en place d'une gestion en régie municipale.

La régie présente les avantages suivants :

- La commune garde la main sur les orientations données au développement du camping.
- La mise en œuvre d'une régie pour le 1^{er} juillet 2015 (date prévisionnelle d'ouverture du camping) est possible.
- La régie permet une connexion plus directe entre les activités du camping et les autres activités proposées par la commune.

La régie présente les inconvénients suivants :

- Elle va impliquer d'importantes dépenses de fonctionnement :
 - 2 salaires sur une période de 6 mois, soit environ 33 000€ si on considère que les personnes sont logées gratuitement et perçoivent un salaire de 1500 € net environ.
 - Frais de structure (abonnements et consommations) : eau, électricité, téléphone, internet...
 - Des heures de travail des services techniques (entretien des espaces verts).
 - Des heures de travail des services administratifs (payes, « chapeautage » général).
- ... ainsi que de nouvelles dépenses d'investissement :
 - Acquisition d'un logiciel de réservation.
 - Acquisition de matériel informatique (ordinateur, photocopieur...).
 - ...
- La régie impliquera également du travail supplémentaire pour les élus qui risquent d'être très sollicités.
- On peut s'exposer à un manque d'initiative de la part des agents.

Cette solution a été écartée par la commission car l'expérience passée a démontré que la gestion en régie posait un certain nombre de difficultés, notamment en termes de gestion du personnel. La commission, favorisant le choix d'un professionnel du tourisme, a donc réfléchi aux possibilités d'externalisation du mode de gestion, à savoir la délégation de service public (DSP) ou l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

La délégation de service public (DSP)

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il a été expliqué que la procédure de DSP est très encadrée et que certains délais incompressibles la rendaient difficilement faisable en moins de 4 mois (sachant que l'ouverture du camping est programmée pour le 1^{er} juillet).

La réalisation d'une DSP dans la précipitation risquerait d'exposer la collectivité à un vice de procédure ou à une mauvaise rédaction de la convention. Par conséquent, même si la DSP est

le mode de gestion le plus approprié dans le cadre d'une externalisation de la gestion, il n'est pas concevable de la mettre en place pour une ouverture programmée au 1^{er} juillet 2015.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Cette solution, compte-tenu des délais impartis, peut être mise en place relativement rapidement, tout en respectant au maximum les règles de transparence qui régissent la commande publique. Autrement dit, bien que cela ne soit pas une obligation dans le cadre des autorisations temporaires, un avis d'appel public à candidatures sera lancé afin que la commune se donne le maximum de chances d'engager des professionnels avertis.

L'avantage que présente la convention d'occupation temporaire est qu'elle peut être mise en œuvre de façon transitoire, sur un, deux ou trois ans, dans l'attente du lancement d'une DSP en bonne et due forme.

Cette période de transition permettra de bien étudier et rédiger le futur cahier des charges de la DSP, au vu des premiers résultats. Cette phase permettra de mettre en évidence les éventuelles difficultés et les améliorations à prévoir, étant entendu qu'un certain nombre de ces éléments sont difficilement prévisibles à l'heure actuelle.

La convention d'occupation temporaire présente les avantages suivants :

- Un cahier des charges solidement rédigé permet de bien différencier les tâches qui relèvent de l'occupant et celles qui relèvent de la commune.
- Les petits investissements et les frais de structures sont à la charge de l'occupant.
- L'occupant est seul responsable du fonctionnement du camping. Sa rémunération dépendra des entrées du camping.
- La mise en œuvre d'une telle convention est possible pour le 1^{er} juillet 2015.

La convention d'occupation temporaire présente les inconvénients suivants :

- La commune ne pourra pas s'immiscer dans la gestion du camping, même si elle conservera un droit de contrôle afin de vérifier la conformité des conditions d'occupation et d'utilisation des biens mis à disposition.

Au vu de ces différents éléments, la commission s'est unanimement prononcée en faveur de la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre les préconisations de la commission « Traditions/patrimoine/camping/tourisme » qui, suite à la réunion du 13.03.2015, a donc proposé les modalités de gestion suivantes :

- Type de gestion : externalisée, sous forme d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le Maire propose de valider le mode de gestion sous forme d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

- Dispositions financières :
 - Montant de la redevance : 1 000 € en 2015 compte tenu du fait que le camping ne pourra pas ouvrir avant le 1^{er} juillet, et 5000 € en 2016.
 - Montant du dépôt de garantie : 4 000 €.

Le Maire propose de valider le contenu de la convention d'occupation temporaire du domaine public envoyée à tous les conseillers en date du 2 avril 2015.

- Calendrier :
 - Lancement de l'appel à candidatures dès approbation par le Conseil Municipal du mode de gestion et de la procédure de mise en œuvre.
 - Réception des candidatures (*mi-mai 2015*).
 - Réception des candidats potentiels par la commission « tourisme » (*29 mai 2015*) pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet.
- Préparation de la mise en œuvre d'une délégation de service public à l'issue de la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

12. CREATION DE LA REGIE MUNICIPALE DU CAMPING

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'ouverture prochaine du camping municipal suite aux importants travaux de réhabilitation engagés depuis janvier 2013, il y a lieu de créer une régie municipale et de nommer un directeur.

Il propose la création d'une régie disposant de la seule autonomie financière intitulée : régie du Camping Municipal à compter de ce jour. L'activité étant qualifiée de SPIC (Service Public Industriel et Commercial), le budget est nécessairement assujéti à la TVA.

Il propose la nomination de Mme Gaëlle de VACHON en tant que directrice de cette régie.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

13. AVANCE FINANCIERE A LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL

Afin d'assurer un minimum de trésorerie à la régie du camping municipal, Monsieur le Maire propose de verser une avance au budget annexe du Camping Municipal d'un montant de 10 000 € remboursable sur 5 années.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Régie du Camping Municipal. Il explique que le mode de gestion externalisé implique qu'il incombera à cette régie les dépenses qui incombent habituellement à un propriétaire (investissements lourds, grosses réparations), qui seront détaillées dans la convention.

Section d'exploitation

En recettes, sont attendues le reversement de la taxe de séjour ainsi que le versement de la redevance dont devra s'acquitter l'occupant. Ces recettes sont évaluées à 3 500 € pour l'année 2015. En dépenses, pour le même montant, il est prévu que la commune prennent les assurances obligatoires et couvre quelques dépenses d'entretien de biens immobiliers.

Total des dépenses d'exploitation : 3 500,00 €

Total des recettes d'exploitation : 3 500,00 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait figurer les 4 000 € de dépôt de garantie que l'occupant sera tenu de verser à la commune et que celle-ci lui restituera lors de l'état des lieux de sortie si aucun dommage n'est constaté. S'ajoute en recettes l'avance financière du budget général au profit du budget annexe du camping municipal.

Total des dépenses d'exploitation : 4 000,00 €

Total des recettes d'exploitation : 14 000,00 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

15. DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – REGIE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement des immobilisations concernant la régie du Camping Municipal suivant les modalités suivantes :

- Amortissement des travaux et réseaux : 50 ans
- Amortissement du matériel (équipement divers) : 10 ans

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

16. MAPA « CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES EN MODULAIRE AU STADE DE FOOTBALL DU SAVE »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'attribuer le lot 1 VRD du marché « Construction de vestiaires et sanitaires en modulaire au stade de football du Savé ».

Un MAPA a été lancé afin de choisir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

La commission MAPA s'est réunie le 13 février 2015 et propose d'attribuer ce marché à l'entreprise COZZI, mieux disante pour un montant de 37 851,00 € H.T.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstention : AUTHIER J.-C.

17. MAPA « CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES TRADITIONNELS AU STADE DE FOOTBALL DU SAVE »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'attribuer les lots 2 à 10 du marché « Construction de vestiaires et sanitaires traditionnels au stade de football du Savé ».

Un MAPA a été lancé afin de choisir les entreprises qui effectueront ces travaux.

La commission MAPA s'est réunie le 13 février 2015 et propose d'attribuer les lots 2 à 10 selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous :

MARCHES H.T.		
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot n°2 : Gros-œuvre - maçonnerie	MERCURIO	68 642,65
Lot n°3 : Plomberie - sanitaires - VMC	ACPC	51 962,19
Lot n°4 : Electricité - courants faibles	MICOL	22 991,00
Lot n°5 : Charpente - couverture	LA CHARPENTERIE	24 154,14
Lot n°6 : Menuiseries intérieures	AVG	14 367,99
Lot n°7 : Menuiseries extérieures	TIME	14 972,00
Lot n°8 : Cloisons - doublages - faux-plafonds	SCREB	14 700,00
Lot n°9 : Carrelage - faïences	SCRT	17 199,70
Lot n°10: Peinture - ravalement	SCREB	7 500,00

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstention : AUTHIER J.-C.

18. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Joseph PEYRE, 5^{ème} adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue les subventions ci-après :

• HAND BALL CLUB PUGETOIS	3 000,00 €
• FC VALLEES VAR VAÏRE	2 300,00 €
• LA BOULE PUGETOISE	1 500,00 €
• TENNIS CLUB DES VALLEES D'AZUR	2 300,00 €
• CAMINA	1 400,00 €
• PUGET CHOREGRAPHIE	3 000,00 €
• SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	300,00 €
• VOLLEY CLUB PUGETOIS	200,00 €
• AZUR ALPES BASKET	300,00 €
• LE RAT D'EAU LIVRE	5 000,00 €
• HARMONIE PUGETOISE	890,00 €
• RADIO VALLEE VAR	2 200,00 €
• ECOMUSEE DU PAYS DE LA ROUDOULE	500,00 €
• FOYER RURAL CEPAGE	6 000,00 €
• LES P'TITES FRIMOUSSES	250,00 €
• SYNDICAT AGRICOLE INTERCOMMUNAL	1 000,00 €
• PUGET-THENIERS COMMERCES	300,00 €
• COMITE DES FETES, DES ARTS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE	2 000,00 €
• ASSO. SPORTIVE COLLEGE SAINT MARTIN DU VAR	20,00 €
• GECP	2 000,00 €

M. AUTHIER Jean-Claude, Mme GRILLI Nathalie, M. MICOL Gérard et M. PEYRE Joseph ne prennent pas part au débat et au vote pour chaque association qui les concerne.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

19. PARTICIPATION FINANCIERE 2015 AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DU MERCANTOUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est membre du Syndicat Mixte de l'Abattoir du Mercantour et que, conformément aux statuts de ce syndicat, elle doit s'acquitter annuellement d'une somme représentant 5% du déficit inscrit au budget prévisionnel.

Pour l'année 2015, le montant de cette somme s'élève à 16 245 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

20. ACQUISITION DES PARCELLES AC 324 ET 325 « LES JARDINS DE LA ROUDOULE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des deux parcelles restantes situées au lieu-dit actuel « Les Jardins de la Roudoule » pour permettre la création d'un espace vert.

Il dépose sur le bureau la promesse de vente signée par M. et Mme PLANEL Joseph, propriétaires, qui acceptent de céder à la commune les parcelles cadastrées section AC n° 324 (407 m²) et 325 (349 m²) pour un montant de 70 000,00 €.

Il propose au Conseil Municipal de désigner la SCP BRUNET-BECK/ARBAUD, notaires associés, pour rédiger les actes nécessaires à cette acquisition.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Contre : GRILLI N.

21. VESTIAIRES DU STADE DU SAVE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FFF

Monsieur le Maire indique qu'afin de finaliser le plan de financement du projet de vestiaires au stade de football du Savé, il convient de solliciter l'aide de la FFF dans le cadre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 ».

Il est à noter que les coûts de maîtrise d'œuvre (bureau d'études, architecte, bureau de contrôle, ...) ne peuvent être inclus dans le plan de financement adressé à la FFF.

Le coût total de l'opération, hors coût de maîtrise d'œuvre, CSPS, bureau de contrôle, s'élève à **274 340,67 € HT**.

Monsieur le Maire propose de solliciter la FFF à hauteur de 20 000 €, soit le montant maximum susceptible d'être attribué. Il propose au Conseil de valider le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Coût total de l'opération :		274 340,67 H.T.	€	
Subventions :				
- Conseil Régional			€	%
- Conseil Général	109 736,27		€ 40,00	%
- Subventions d'état			€	%
- C.N.D.S.	40 684,72		€ 14,83	%
- Autres	20 000 (Réserve parlementaire)		€ 7,29	%
Autres financements :				
- Auto financement				
- Direct	83 919,68		€ 30,59	%
- Indirect			€	%
- Emprunts			€	%
			€	%
Aide demandée à la F.F.F. :		20 000	€ 7,29	%
TOTAL		274 340,67	€ 100,00	%

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

22. FIXATION DU TARIF DES SPECTACLES

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, rappelle au Conseil que le service « Sport - Culture - Associations - Animations » organise des spectacles depuis de nombreuses années et propose de modifier les tarifs existants. Les tarifs actuels sont fixés à 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants, pour les spectacles dont le cachet artistique est supérieur à 762,25 euros (délibération du 27 novembre 2002).

Il propose d'instaurer un tarif unique à 6 euros pour les spectacles dont le cachet artistique est inférieur à 3 500 euros.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

23. HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, indique que de légers aménagements horaires ont dû être réalisés afin de concilier les attentes des utilisateurs de la piscine, qu'il s'agisse de groupes (écoles, hôpital, collège...) ou de particuliers.

Il propose au Conseil de valider les nouveaux horaires d'ouverture de la piscine ainsi que l'ouverture jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Contre : JACQUEMOUD P.

24. MODIFICATION DES TARIFS GROUPES D'ENTREE A LA PISCINE

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, rappelle la délibération n°52/2014 du 28 avril 2014 qui fixe les montants de facturation de l'accès privatif à la piscine pour les groupes.

Il suggère d'instaurer un forfait minimum de 20 € par séance d'une heure, quel que soit le nombre de personnes dans le groupe. Il propose qu'à partir de la onzième personne, toute entrée soit facturée à raison de 2 €/ personne et par séance.

Monsieur Joseph PEYRE propose que la gratuité reste de mise pour les établissements scolaires de la commune de Puget-Théniers.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

25. QUESTIONS DIVERSES

- M. Pierre CORPORANDY s'enquiert de l'avancée de l'évaluation des Domaines pour l'usine Brouchier.

Monsieur le Maire répond que nous sommes toujours dans l'attente de cette estimation.

M. Pierre CORPORANDY indique que M. CASALENGO est susceptible de vendre son garage situé à la zone artisanale. Il demande au Conseil d'accepter une demande d'évaluation des Domaines pour ce local.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Mme Anne-Marie REDELSPERGER rapporte qu'un morceau de façade est tombé devant la galerie des Augustins. Sur le même bâtiment, la façade côté crèche est également menaçante par endroits.

Monsieur le Maire s'engage à écrire rapidement des courriers aux propriétaires concernés afin qu'ils procèdent aux travaux nécessaires.

- Christian DROGREY rapporte qu'il se dit dans le village qu'une suppression des lits de médecine de l'hôpital serait à l'étude. Il demande si cela est avéré.

Monsieur le Maire répond que l'ARS entend créer 25 lits de Soins de Suite et de Réadaptation. Le directeur est en train de monter le projet d'établissement. Le prochain Conseil de Surveillance doit avoir lieu le 16 avril 2015. Des informations y seront données.

- Jean-Claude AUTHIER revient sur la suppression des foires qui a soulevé de nombreuses interrogations et une incompréhension de la population.

Monsieur le Maire explique que le garde-champêtre, en accord avec le Syndicat des Forains, a éliminé les foires en semaine qui n'attiraient que très peu de chalands et de forains. Il convient de fixer les foires aux samedis uniquement.

Jean-Claude AUTHIER précise que selon une rumeur, la brocante du 15 août serait annulée.

Pierre CORPORANDY répond qu'il n'en a jamais été question et que la brocante du 15 août sera organisée comme chaque année. Il ajoute que la question des foires sera revue en détail lors d'une prochaine réunion.

- Gérard MICOL indique, suite à ses précédentes interventions lors des dernières réunions du Conseil Municipal, qu'il a rencontré M. CORNE, propriétaire du terrain situé derrière le hangar à plaquettes, terrain qui s'est effondré dans l'hiver bloquant ainsi la route du Fraget. Celui-ci étant de retour sur la commune, il convient de le recevoir rapidement afin de traiter cette question.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Thénières, lève la séance du Conseil à 22h45.

La Secrétaire

Patricia GALTRAIN

Le Maire

Robert VELAY